

## Séance publique du 18 octobre 2004

### Délibération n° 2004-2190

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Boulevard du Valvert - Réaménagement - Création de l'opération réaménagement du boulevard du Valvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la période 2004-2006 correspondant aux études**

service : Direction générale - Direction des grands projets

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande de création de l'opération réaménagement du boulevard du Valvert et d'individualisation partielle d'autorisation de programme pour la période 2004-2006 correspondant aux études à lancer dans le cadre du projet visant à la résorption partielle de la congestion dans le tunnel sous la Duchère du tronçon nord du périphérique (TNP) par le réaménagement du boulevard du Valvert à Tassin la Demi Lune.

#### *Le problème de la congestion dans le tunnel sous la Duchère du tronçon nord du périphérique*

Le tronçon nord du périphérique connaît actuellement des problèmes de congestion dans le tunnel sous la Duchère dans le sens est-ouest. Cette congestion est due, d'une part, à une difficulté du boulevard du Valvert pour absorber le trafic l'empruntant, d'autre part, à la saturation de la bretelle reliant le périphérique nord à l'autoroute A6 et au giratoire de l'Europe.

Les études montrent que deux aménagements indépendants contribueraient à la résorption de cette congestion. Il s'agit :

- projet n° 1 : du réaménagement du boulevard du Valvert, du carrefour de l'Europe jusqu'à la RN 7, avec la réalisation d'une tranchée couverte,
- projet n° 2 : de l'élargissement de la bretelle de sortie du TNP vers A6 et vers le giratoire de l'Europe.

Ces projets sont compatibles avec la réalisation ultérieure du bouclage du périphérique visant à relier le carrefour des Trois Renards au boulevard Laurent Bonnevey à Saint Fons.

En attendant la mise en service de la tranchée couverte sous le Valvert, il est proposé d'étudier un réaménagement ponctuel et provisoire du carrefour Valvert-Vernique visant à limiter la congestion et le risque d'accident dans le tunnel pendant les années qui seront nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte du Valvert, seule solution radicale pour résoudre correctement la question de la sécurité (projet n° 3).

Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des trois projets.

Chacun des trois projets fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté séparément à ce même Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent par ailleurs, être réalisés à des horizons très différents : 2010 pour le projet n° 1, 2006 pour le projet n° 2 et 2005 pour le projet n° 3.

Le présent projet de délibération présente le projet n° 1 : réaménagement du boulevard du Valvert.

### *L'inscription du projet réaménagement du boulevard Valvert dans le développement de l'agglomération*

La réalisation d'une voirie en tranchée couverte depuis le carrefour du Valvert jusqu'à la RN 7 au carrefour des Trois Renards correspond à un prolongement vers l'ouest du périphérique nord (dont la dernière section est gratuite).

Cette nouvelle voirie se substituerait au boulevard du Valvert actuel, avec une capacité (deux fois deux voies) cohérente avec celle du réseau local sur lequel elle déboucherait. Il est à noter que l'objectif n'est pas d'attirer de nouveaux flux entrant vers le centre de l'agglomération mais de favoriser leur sortie dans le sens est-ouest. Il n'y aurait donc pas, pour les flux venant du nord-ouest, d'augmentation globale des capacités par rapport au réseau actuel, ce qui est compatible avec les orientations du plan des déplacements urbains (PDU).

Une fois la tranchée couverte réalisée, seuls des aménagements relatifs à la desserte locale, aux transports en commun, aux modes de déplacement doux ou à des espaces verts pourront être réalisés sur la couverture.

Les risques d'engorgement aux carrefours des Trois Renards pour les flux sortant vers l'ouest seront limités par un meilleur fonctionnement de ces carrefours, d'une part, et par la capacité limitée des accès au TNP en amont, d'autre part.

Enfin, la substitution à un itinéraire gratuit implique le maintien de la gratuité pour la nouvelle voirie.

La réalisation de ce projet devra être compatible, dans ses caractéristiques techniques, avec le bouclage à terme du périphérique jusqu'à Saint Fons.

### *Le périmètre opérationnel du projet de réaménagement du boulevard Valvert*

D'est en ouest, le réaménagement du boulevard du Valvert comprendrait :

- le réaménagement du giratoire de la porte de l'Europe et de l'avenue Victor Hugo,
- le raccordement du TNP et du giratoire de l'Europe à la tranchée couverte,
- la tranchée couverte et le rétablissement des circulations en surface pour la desserte locale du secteur,
- le raccordement ouest de la tranchée au carrefour Valvert-chemin de l'Eglise,
- Le réaménagement des carrefours du secteur des Trois Renards (Valvert-chemin de l'Eglise et chemin de l'Eglise-RN 7).

### *Les délais de réalisation*

Un premier calendrier prévisionnel montre que le réaménagement complet pourrait être mis en service à la fin de 2010.

- 2004 : accord avec le Département, concertation auprès des élus locaux, études préliminaires complémentaires, consultations pour la concertation et pour un assistant à maîtrise d'ouvrage,
- 2005 : concertation,
- 2006 : concours pour la maîtrise d'œuvre, études avant-projet,
- 2007 : suite des études de projet, enquêtes administratives,
- 2008 : consultation des entreprises,
- 2009-2010 : travaux.

### *Le cadrage financier*

Ce projet est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements. Le coût prévisionnel du réaménagement du boulevard du Valvert est estimé à 100 000 000 € TTC.

Une individualisation partielle de l'autorisation de programme concernant la phase étude de l'opération, à hauteur de 2 000 000 € TTC, est donc nécessaire pour la période 2004-2006 se décomposant de la façon suivante :

- 2004 : 100 000 € TTC
- 2005 : 200 000 € TTC
- 2006 : 1 700 000 € TTC

Les individualisations complémentaires pour le reste des dépenses seraient demandées à la fin de 2006.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 12 juillet 2004 et du Bureau restreint le 6 septembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que les aménagement proposés sur le boulevard du Valvert concernent les deux communes de Tassin la Demi Lune et Ecully.

Il est par conséquent proposé de remplacer dans l'encadré le texte :

*"commune(s) : Tassin la Demi Lune"*

par

*"commune(s) : Tassin la Demi Lune et Ecully"*

En outre, il est proposé :

↳ de supprimer le paragraphe :

"En attendant la mise en service de la tranchée couverte sous le Valvert, il est proposé d'étudier un réaménagement ponctuel et provisoire du carrefour Valvert-Vernique visant à limiter la congestion et le risque d'accident dans le tunnel pendant les années qui seront nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte du Valvert, seule solution radicale pour résoudre correctement la question de la sécurité (projet n° 3)."

↳ et de remplacer les paragraphes :

"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des trois projets.

Chacun des trois projets fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté séparément à ce même Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent par ailleurs, être réalisés à des horizons très différents : 2010 pour le projet n° 1, 2006 pour le projet n° 2 et 2005 pour le projet n° 3."

par :

"Après négociations financières et accord avec le Conseil général, le boulevard du Valvert étant une voie départementale, la Communauté urbaine pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des deux projets.

Chaque projet fait l'objet d'un projet de délibération spécifique présenté à ce Conseil du 18 octobre 2004 car ils sont physiquement et fonctionnellement indépendants ; ils peuvent par ailleurs, être réalisés à des horizons différents : 2010 pour le projet n° 1 et 2006 pour le projet n° 2 ;"

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** la création de l'opération aménagement du boulevard Valvert.

**3° - Cette opération** programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des études pour un montant de 2 000 000 € se répartissant comme suit :

2004 : 100 000 €  
2005 : 200 000 €  
2006 : 1 700 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,